

CONDITIONS GENERALES DE VENTE B2B

Prestations intellectuelles et numériques entre professionnels - version du 21 août 2026

IMPORTANT : ces conditions s'appliquent exclusivement aux clients professionnels. TVA non applicable, article 293 B du CGI. Pour une mission à fort enjeu, une validation par un avocat reste recommandée.

Article 1 - Identification, objet et champ d'application

Les présentes CGV sont proposées par Bid Consulting, entreprise individuelle, SIREN 107 430 423, SIRET 107 430 423 00015. L'identité complète et l'adresse professionnelle du prestataire figurent sur le devis et la facture. Contact : contact@bid-consulting.fr. Elles s'appliquent exclusivement aux clients agissant pour les besoins de leur activité professionnelle, à l'exclusion des consommateurs.

Elles régissent les prestations décrites dans le devis accepté : création de sites vitrines, conception de fichiers Excel et d'outils de chiffrage, analyse de rentabilité, ingénierie d'affaires, aide à la décision, chiffrage de projets, appels d'offres et achats projet. Les conditions particulières du devis prévalent en cas de contradiction.

Article 2 - Formation du contrat et hiérarchie des documents

Le contrat est formé à réception du devis daté et accepté par écrit, accompagné du paiement ou de l'acompte prévu. Les documents contractuels sont, par ordre de priorité : le devis et ses annexes, les présentes CGV, puis les échanges écrits validant un point précis. Toute demande hors périmètre fait l'objet d'un devis complémentaire ou d'un avenant.

Article 3 - Collaboration du client

Le client fournit dans les délais convenus des informations exactes, licites, complètes et exploitables. Il garantit disposer des droits sur les textes, images, marques, données, prix, méthodes et documents remis. Il désigne un interlocuteur habilité à valider les étapes et assume la sauvegarde de ses données sources.

Tout retard de fourniture, réponse ou validation décale le calendrier sans engager la responsabilité de Bid Consulting. Au-delà de 30 jours sans réponse après relance, la mission peut être suspendue. Les travaux réalisés, frais engagés et échéances déjà dues restent facturables.

Article 4 - Prix, barème, acompte et paiement

Le barème indicatif HT est le suivant, pour un périmètre standard confirmé par devis : site vitrine simple, 289 euros pour la première année ; fichier Excel Base, 89 euros ; fichier Excel Rentabilité, 129 euros ; fichier Excel Rentabilité avec quantitatifs et nomenclature des fournitures, 169 euros ; reconduction facultative du site après la première année, au choix, 19 euros par mois avec engagement de douze mois ou 150 euros pour une année supplémentaire réglée en une fois. Aucune réduction de prix ni remise n'est acquise sauf mention expresse au devis. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

Sauf mention contraire au devis, les prestations d'un montant inférieur ou égal à 200 euros HT sont payables intégralement à la commande. Au-delà, l'échéancier est de 50 % à la commande et 50 % à la livraison. Les factures sont payables par virement SEPA ou par tout autre moyen indiqué sur la facture. Le démarrage intervient après encaissement de la somme exigible.

En cas de retard, les pénalités sont exigibles de plein droit dès le lendemain de l'échéance au taux de refinancement de la Banque centrale européenne applicable majoré de 10 points, sans pouvoir être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal. Une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement est due par facture impayée ; une indemnisation complémentaire peut être demandée sur justificatifs lorsque les frais réellement engagés sont supérieurs.

Article 5 - Site vitrine et reconduction

L'offre à 289 euros HT couvre un site vitrine simple et les douze premiers mois à compter de la mise en ligne, selon le périmètre du devis. Sauf indication contraire, le nom de domaine, les licences payantes, la rédaction complète de contenus, les photographies, une boutique en ligne, les fonctions sur mesure et les obligations sectorielles ne sont pas inclus.

Après la première année, le client peut choisir une reconduction à 19 euros HT par mois avec engagement ferme de douze mois, ou à 150 euros HT pour une année supplémentaire réglée en une fois. Elle comprend la continuité technique, la maintenance courante et, au maximum, deux modifications simples de contenu par période de douze mois, par exemple des horaires d'ouverture, une photographie, une adresse ou des tarifs. Les modifications non utilisées ne sont ni reportées ni remboursées. Sans précision, une modification simple porte sur un contenu existant, sans nouvelle page, nouvelle fonction, refonte, création de

contenu ni saisie importante. Toute demande supplémentaire est chiffrée séparément. La reconduction n'est jamais activée sans accord écrit du client.

Article 6 - Fichiers Excel et niveaux de service

Chaque fichier est personnalisé selon les spécificités du métier, les besoins exprimés et les données du client. Il constitue un véritable outil de calcul conformément au périmètre du devis ; il ne constitue ni une licence Microsoft Excel ni un logiciel autonome. La formule Base à 89 euros HT intègre les frais définis avec le client - notamment frais de structure, de chantier, consommables, déplacements et autres coûts - afin de calculer des coefficients de vente pour la main-d'oeuvre et les fournitures. La formule Rentabilité à 129 euros HT y ajoute des critères d'influence personnalisés et une restitution visuelle et chiffrée des coûts, du prix de vente, de la marge et de la rentabilité.

La formule Rentabilité avec quantitatifs à 169 euros HT ajoute le calcul automatique des quantités de fournitures classées par catégorie, leur consolidation dans un onglet de nomenclature et la répercussion d'un prix saisi sur les fournitures identiques. L'appellation BOM, pour Bill of Materials, désigne cette nomenclature, c'est-à-dire la liste consolidée des fournitures nécessaires, destinée notamment à faciliter les demandes de prix aux fournisseurs. Les volumes, onglets, règles, compatibilités et données à reprendre sont ceux du devis. La licence Microsoft Excel et les licences de logiciels tiers ne sont pas fournies sauf mention expresse. Le client doit disposer d'une version d'Excel ou d'un logiciel compatible avec les fonctions prévues au devis.

Article 7 - Réalisation, livraison, recette et corrections

Le calendrier commence lorsque le client a remis les éléments nécessaires et réglé l'échéance due. Un prototype, une version de test ou un exemple de calcul peut être soumis à validation. Le client regroupe ses observations et vérifie notamment les hypothèses, unités, formules visibles, restitutions et résultats sur un cas représentatif.

A la livraison, le client dispose de 10 jours ouvrés pour signaler par écrit une anomalie précise et reproductible au regard du devis. Sans réserve détaillée dans ce délai, le livrable est réputé accepté. La correction d'une anomalie couverte est incluse. Une évolution, une nouvelle règle, une donnée tardive ou un changement de besoin est facturé séparément.

Article 8 - Outil d'aide à la décision et responsabilité du client

Les fichiers, estimations, indicateurs, scores et analyses constituent des outils d'aide à la décision. Ils ne remplacent ni le contrôle professionnel du client, ni un conseil comptable, fiscal, juridique ou environnemental, ni les règles et justificatifs imposés par un donneur d'ordre ou un acheteur public.

Le client reste seul responsable de ses données, hypothèses, saisies, sauvegardes, usages, prix remis, déclarations et décisions. Bid Consulting ne garantit ni l'obtention d'un marché, ni un niveau de marge ou de chiffre d'affaires, ni l'exactitude d'un résultat fondé sur des données erronées, incomplètes ou obsolètes.

Article 9 - Propriété intellectuelle et licence d'utilisation

Chaque partie conserve ses contenus, données, méthodes et droits antérieurs. Sauf cession exclusive expressément chiffrée, Bid Consulting conserve ses méthodes générales, son savoir-faire, ses structures, formules, bibliothèques, modèles et composants réutilisables. Après paiement intégral, le client reçoit une licence non exclusive et non transférable pour utiliser le livrable dans ses besoins professionnels internes.

Toute revente, mise à disposition de tiers, diffusion publique, duplication commerciale, suppression d'une protection ou extraction des composants réutilisables est interdite sans accord écrit. Le client ne peut revendiquer aucun droit sur les éléments génériques ou antérieurs. Bid Consulting ne publie pas le nom, le logo, les données ou le projet du client comme référence sans autorisation écrite préalable.

Article 10 - Confidentialité et données personnelles

Chaque partie protège les informations confidentielles reçues et ne les utilise que pour exécuter le contrat. Le client évite de transmettre des données personnelles, sensibles ou stratégiques non nécessaires. La confidentialité ne couvre pas les informations publiques, déjà connues légitimement, reçues licitement d'un tiers ou exigées par une autorité compétente.

Les données de contact et de suivi sont traitées pour répondre aux demandes, exécuter le contrat, facturer, défendre les droits de Bid Consulting et respecter ses obligations légales. Elles sont accessibles aux seuls prestataires nécessaires et conservées pendant les durées légales ou le temps nécessaire au suivi du dossier. Les droits d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation ou d'effacement peuvent être exercés à contact@bid-consulting.fr, sous réserve des obligations de conservation.

Article 11 - Responsabilité

Bid Consulting est tenu à une obligation de moyens. Sous réserve des règles impératives, sa responsabilité ne peut être engagée pour un dommage indirect, une perte d'exploitation, de chiffre d'affaires, de marge, de données, d'opportunité ou de marché, ni pour une décision prise sur la seule base d'une estimation ou d'un indicateur.

Sous réserve des exclusions légalement interdites, la responsabilité totale de Bid Consulting, toutes causes confondues, est limitée au montant HT effectivement payé pour la prestation directement à l'origine du dommage au cours des douze mois précédant le fait générateur. Cette limite ne s'applique pas en cas de dol, faute lourde, dommage corporel ou responsabilité qui ne peut légalement être limitée.

Article 12 - Suspension, résiliation et réversibilité

Bid Consulting peut suspendre la prestation en cas d'impayé, d'absence prolongée de collaboration, de demande illicite ou de risque de sécurité. En cas de manquement substantiel non réparé dans les 15 jours suivant une mise en demeure écrite, l'autre partie peut résilier la partie non exécutée du contrat. Les travaux réalisés, frais engagés et échéances acquises restent dus.

Une reconduction annuelle du site engagée pour douze mois reste due jusqu'à son terme, sauf inexécution grave imputable à Bid Consulting et non réparée après mise en demeure. A l'issue de la période payée, le site peut être suspendu et les services tiers peuvent expirer. Après paiement complet, Bid Consulting remet les éléments de transfert prévus au devis ; une migration, remise en service ou assistance supplémentaire peut être facturée.

Article 13 - Services tiers, sécurité et référencement

Les sites et fichiers peuvent dépendre de services tiers, versions logicielles, hébergeurs, registrars, navigateurs ou systèmes sur lesquels Bid Consulting n'a pas de contrôle. Aucune disponibilité absolue, compatibilité universelle, position dans un moteur de recherche, délai d'indexation, audience, prospect ou chiffre d'affaires n'est garanti. Toute hausse substantielle d'un fournisseur peut être répercutée lors d'un renouvellement après information préalable.

Article 14 - Force majeure

Aucune partie n'est responsable d'un retard ou d'une inexécution causé par un événement de force majeure au sens du droit français. La partie concernée informe l'autre dans les meilleurs délais et limite les conséquences. Si l'empêchement dépasse 30 jours, chaque partie peut mettre fin à la partie non exécutée, sans remettre en cause les sommes dues pour les travaux déjà réalisés.

Article 15 - Droit applicable, divisibilité et différends

Le contrat est soumis au droit français. Si une clause est déclarée nulle ou inapplicable, les autres restent en vigueur. Les parties recherchent d'abord une solution amiable et échangent leurs positions par écrit. A défaut d'accord, le litige relève des juridictions compétentes selon les règles de procédure applicables.

Article 16 - Acceptation

L'acceptation du devis emporte acceptation des présentes CGV dans leur version jointe ou rendue accessible avant la commande. Le client reconnaît avoir pu les lire, les conserver et demander toute explication utile. Toute tolérance ponctuelle ne vaut pas renonciation à un droit.

Document contractuel B2B à joindre ou à rendre accessible avant acceptation du devis.